Demande de modification d’un enregistrement de marque

#

#  1 Requérant/e

 Prénom, nom ou raison sociale, adresse, NPA/localité/pays

|  |
| --- |
|        |
|  Courriel du (nouveau) titulaire:        Si un enregistrement international est concerné, l’adresse électronique doit être indiquée pour la communication avec l’OMPI. |

#  2 Mandataire

 Prénom, nom ou raison sociale, adresse, NPA/localité

|  |
| --- |
|        |
|  Courriel du (nouveau) mandataire:        Si un enregistrement international est concerné, l’adresse électronique doit être indiquée pour la communication avec l’OMPI. |

#  3 Personne à contacter / Numéro de référence

|  |
| --- |
|  Nom :       |
|  Téléphone :       |  |
|  Numéro de référence :       |

 **Communication électronique**

 [ ]  Dans cette procédure, je souhaite utiliser l’adresse électronique de notification\*:

|  |
| --- |
|        |

 \* L’adresse indiquée doit être enregistrée sur une plateforme de messagerie reconnue pour transmettre par voie électronique
 des documents dans le cadre d'une procédure administrative fédérale. Pour plus d’informations:
 [www.ipi.ch/communication-electronique](http://www.ipi.ch/communication-electronique).

#  4 Marque(s) concernée(s)

 4a) Marque suisse :

 4b) Enregistrement international :

 [ ]  suite sur feuille séparée

#  5 Modification

 a) Modification relative au titulaire ou au mandataire:

MA\_F\_Aenderung\_F\_062023

|  |  |
| --- | --- |
|  [ ]  Transfert de siège ou changement d’adresse [ ]  Modification de raison de commerce ou changement de nom | [ ]  Première désignation de mandataire[ ]  Changement de mandataire[ ]  Modification(s) dans les informations relatives au mandataire[ ]  Radiation du mandataire |

 b) Modification relative à la liste des produits et/ou services (ou aux pays désignés) :

 Dans la période de dépendance de 5ans de l'enregistrement international à l'enregistrement de base, toute modification de la

 liste des produits et services de la marque de base est automatiquement reportée sur la liste de l'enregistrement international.

 Pour éviter toute ambigüité, le titulaire ne doit pas demander dans un formulaire séparé la modification de l'enregistrement

 international.

|  |  |
| --- | --- |
|  [ ]  Radiation partielle (irrévocable) 1 [ ]  Radiation totale (irrévocable) | [ ]  Limitation de la liste des produits et services (enregistrement international)2[ ]  Renonciation (enregistrement international) 3 |

 1 Pour les enregistrements internationaux, indiquer la liste des produits et services concernés en français

 2 Indiquer les parties contractantes et les produits et services concernés en français
 3 Indiquer les parties contractantes concernées

#  6 Informations complémentaires relatives à la demande de modification :

|  |
| --- |
|        |

 [ ]  suite sur feuille séparée

 Si une demande de prolongation suisse est déposée en même temps, prière de présenter les deux demandes ensemble.

#  7 Taxes

|  |
| --- |
|  Les limitations, modifications de titulaire et transmissions d’enregistrements internationaux sont sujettes à taxes (une liste  actualisée des taxes se trouve sous <https://www.ige.ch/fr/marques/taxes.html>). |

 Les taxes de l’OMPI doivent être payées directement à l’OMPI (<https://wipo.int/finance/fr/madrid.html>).

 Si vous avez un compte courant auprès de l’OMPI, les taxes à payer peuvent être débitées de celui-ci. Veuillez nous
 indiquer le compte courant :

 No:       Titulaire:

Si vous avez déjà payé les taxes auprès de l’OMPI, veuillez nous indiquer la référence de paiement ainsi que
le montant payé :

#  8 Remarques

|  |
| --- |
|        |

#  9 Annexe(s)

 [ ]  Procuration

 [ ]  Extrait du registre du commerce (facultatif)

 [ ]

#  10 Date et signature

|  |  |
| --- | --- |
|        |       |

 envoyé le [ ] par courriel à tm.admin@ekomm.ipi.ch